Ligue Francophone de Football en Salle | Province de Liège

Avis aux arbitres

Messieurs les arbitres, vous n'ignorez certainement pas que dès le 1er novembre 2021, l'accès aux salles de sport sera seulement possible si vous êtes notamment en possession du CST (Covid Safe Ticket) ou d'un test PCR négatif.
C'est pourquoi la CPA Liège vous demande de nous en informer, en toute honnêteté, car nous respectons le libre choix de chacun d'adhérer ou non à ces mesures sanitaires, si vous êtes présentement autorisés à entrer dans les centres sportifs qui seront soumis à des contrôles imposés par des agents communaux ou par les gestionnaires des salles ou par les représentants de clubs visités.
Vous êtes priés d'envoyer votre réponse par e-mail, au plus vite, uniquement à notre secrétaire, Marc Nihoul, à l'adresse marcnihoul61@gmail.com . Il faut savoir que de lourdes amendes sont prévues en cas de non-respect, non seulement pour les fraudeurs (joueurs et staff non vaccinés), mais aussi pour les clubs organisateurs ainsi que pour la CPA qui est responsable des désignations.
Il m'est demandé de vous rappeler que la Fédération ne prendra pas en charge les frais concernant des éventuels tests PCR.
En conséquence, si vous ne pouvez prouver que vous êtes en ordre de vaccination, la CPA a reçu instruction de ne malheureusement plus vous désigner.
Sachez aussi que si les rencontres pour lesquelles vous êtes désignés et présents ne pouvaient avoir lieu à cause de Covid (nombre de joueurs insuffisant, non vaccinés ou ne présentant pas un test PCR négatif ne pouvant entrer dans la salle, etc.) les indemnités de prestation ainsi que les frais de déplacement vous seraient payés sur base d'une note de frais, car vous n'êtes pas responsable si le match n'a pas lieu.
Nous sommes conscients des difficultés qui peuvent nous empêcher de pratiquer notre Hobby préféré en toute sérénité, mais les mesures imposées par la Fédération Bruxelles-Wallonie doivent être respectées dans l'intérêt de tous.

René GUILLEAUME,
Président CPA Liège